

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04.131

**Mise en place d'un
dispositif de soutien
à l'investissement
des petites
entreprises dénommé
ADEL TPE 16**

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Isabelle FOSTAN, Catherine PEREZ à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD

Excusé(s) :

Jacques DUBREUIL

Absent(s) :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine PEREZ, Olivier RIVIERE, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015**DELIBERATION
N° 2015.04.131**ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATIONRapporteur : **Monsieur BOUCHAUD****MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES PETITES
ENTREPRISES DENOMME ADEL TPE 16**

De 2008 à 2013, le dispositif CORDEE TPE a été mis en place sur le GrandAngoulême. Il était co-financé par l'Etat (par le biais du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce : FISAC), la région Poitou-Charentes, le département de la Charente et le GrandAngoulême, son animation étant assurée par le GrandAngoulême. 62 500 € étaient mobilisés par partenaire et par an.

Son objectif était d'accompagner les investissements matériels des très petites entreprises dans les cas de création, développement ou transmission.

Sur 6 ans, CORDEE TPE a permis d'accompagner 142 entreprises pour un montant total de subvention de 848 622 €. 3,8 millions d'euros d'investissement et 90 créations d'emploi ont ainsi été soutenus.

En 2012, suite à la consommation des fonds alloués par l'Etat (une première tranche de 187 500 €), une demande de deuxième tranche avait été présentée aux services de l'Etat.

La réponse favorable de l'intervention de l'Etat à hauteur de 135 000 € a été adressée au GrandAngoulême en décembre 2014.

Par conséquent, il est proposé qu'un nouveau dispositif de soutien aux TPE soit mis en place sur la période 2015-2017.

Afin de pouvoir mobiliser les fonds sur le territoire, le GrandAngoulême doit pouvoir apporter un montant équivalent pour co-financer l'action.

De plus, le conseil général de la Charente a également été sollicité pour une intervention en cofinancement. La région Poitou-Charentes interviendra en complémentarité avec son dispositif « Coup de Pouce ».

Les interventions proposées pour l'Etat, le conseil général et le GrandAngoulême pourraient être les suivantes :

| | 2015 | 2016 | 2017 | TOTAL |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Etat - Fisac tranche 2 | 45 000 | 45 000 | 45 000 | 135 000 |
| Grand Angoulême | 33 000 | 33 000 | 33 000 | 99 000 |
| Conseil Général | 33 000 | 33 000 | 33 000 | 99 000 |
| TOTAL | 111 000 | 111 000 | 111 000 | 333 000 |

La part de l'Etat est plus importante que les autres partenaires car elle vient en compensation des fonds consommés par partenaire sur la période 2008-2013 :

| | |
|--------------------------|--|
| Etat (Fisac - Tranche 1) | 187 500 € conventionnés et consommés |
| Grand Angoulême | 375 000 € conventionnés 221 247 € consommés |
| Conseil Général 16 | 375 000 € conventionnés 221 247 € consommés |

Ce dispositif pourrait intervenir en complément du « Coup de Pouce TPE » notamment sur les champs non couverts par celui-ci, ou de façon complémentaire sur les projets importants :

- création d'entreprise (pour des cas spécifiques faisant état d'un besoin d'investissement important)
- entreprises situées sur Angoulême (+ 30 000 habitants)
- avec un taux de subvention modulable selon les composantes du projet : création d'emploi, filières d'activités prioritaires de l'agglomération.

Il serait animé par le GrandAngoulême, dans le cadre d'une délégation de crédits de l'Etat et du conseil départemental de la Charente.

En termes de mode de fonctionnement, un échange régulier sera opéré avec l'Atelier Régional des Bourses Régionales Désir d'Entreprendre, favorisé par le rapprochement dans le cadre de la Maison de l'Entreprendre. Les dossiers d'entreprises seront étudiés par le service économique et l'Atelier Régional pour permettre leur orientation sur le financement le plus approprié.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 3 mars 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 18 mars 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de soutien des TPE avec l'Etat et le département de la Charente pour la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

D'IMPUTER la dépense au chapitre 204.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
(M. Valantin ne prend pas part au débat et au vote)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 avril 2015 | <u>Affiché le :</u> 09 avril 2015 |